

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)****Date de convocation :**
02/07/2024**Membres :**En exercice Présents : Votants : **Date d'affichage :**
09/07/2024**Date de publication :**
09/07/2024**Le 08 juillet 2024 à 20h30 au foyer polyvalent**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

Étaient présents : Daniel BORDES, Jean-Georges CLAIR, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAY, Céline PELTIER, Tovo RABEMANANTSOA, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER**Était représenté :** Gabriel BEUGIN par Sophie SUBIRATS**Absents :** Lionel COUBRA et Damien OBRADOR**Secrétaire de séance :** Katia PEDEMAY**DÉLIBÉRATION N° 2024-59****OBJET : Désignation de représentants siégeant auprès de l'Assemblée Générale de l'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources »**

Par délibération n° 2020-39 du 22 juillet 2020, le Conseil Municipal avait désigné pour siéger à l'assemblée générale de Gironde Ressources :

- Anne-Marie CAUSSÉ, Maire, en qualité de titulaire,
- Jean Georges CLAIR, 1^{er} adjoint, en qualité de suppléant.

Vu l'article L. 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier » ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources », adoptés par l'Assemblée Générale Constitutive en date du 24 mai 2017 ;

Vu le règlement intérieur de l'agence technique départementale « Gironde Ressources » adopté par le conseil d'administration en date du 18 mars 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2017 – 40 en date du 29 mai 2017 approuvant l'adhésion de la Commune à l'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources »,

Considérant que le Département a décidé de créer l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

Considérant que l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » a été désignée par le préfet de la Gironde en qualité d'ingénierie de la commune / EPCI, après en avoir délibéré,

Appelé à délibérer et à la suite de la démission d'Anne-Marie CAUSSÉ, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de désigner le titulaire et son suppléant pour siéger à l'assemblée générale de Gironde Ressources :
 - **Jean Georges CLAIR**, Maire, en qualité de titulaire,
 - **Tovo RABEMANANTSOA**, conseiller municipal, en qualité de suppléant.
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

POUR : 16

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 08 juillet 2024

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Katia PEDEMAY', written over a faint horizontal line.

Katia PEDEMAY